

**POLE AMENAGEMENT DURABLE  
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES  
PARTAGEES**

Ref : 76167

**ARRETE**

**Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

REÇU LE  
12 NOV. 2024  
Mairie de FREVILLE du G.

Arrêté portant constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Mézières-en-Gâtinais, Fréville-du-Gâtinais, Ladon et extensions.

Vu le Code rural et de la Pêche maritime, et notamment ses articles L.121-3 et suivants et R.121-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal de Mézières-en-Gâtinais, en date du 15 novembre 2022, demandant que soit mis en œuvre un aménagement foncier agricole et forestier et sollicitant l'institution d'une commission communale d'aménagement foncier,

Vu la délibération du Conseil municipal de Fréville-du-Gâtinais, en date du 31 janvier 2023, demandant que soit mis en œuvre un aménagement foncier agricole et forestier et sollicitant l'institution d'une commission communale d'aménagement foncier,

Vu la délibération du Conseil municipal de Ladon, en date du 26 janvier 2023, demandant que soit mis en œuvre un aménagement foncier agricole et forestier et sollicitant l'institution d'une commission communale d'aménagement foncier,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n°D05 du 29 septembre 2023, décidant d'instituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) sur les communes de Mézières-en-Gâtinais, Fréville-du-Gâtinais, Ladon et extensions,

Vu la désignation transmise par les services fiscaux en date du 15 décembre 2023,

Vu l'ordonnance du 16 mai 2024 du Tribunal Judiciaire d'Orléans,

Vu les délibérations des conseils municipaux des 12 février, 14 février et 12 mars 2024 portant désignations des représentants des propriétaires des communes de Ladon, Mézières-en-Gâtinais et Fréville-du-Gâtinais,

Vu les désignations de la Chambre d'agriculture du Loiret du 17 septembre 2024 pour les représentants des exploitants agricoles et les propositions de désignations pour les Personnes Qualifiées en matière de faune, flore, protection de la nature et des paysages,

Sur proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** - La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Mézières-en-Gâtinais, Fréville-du-Gâtinais, Ladon et extension est composée de la manière suivante :

**I. Présidence**

Monsieur MELCZER Daniel	Titulaire
Madame RAGEY Martine	Suppléant

**II. Elus communaux**

Monsieur THILLOU Alain	Maire de Mézière-en-Gâtinais
Monsieur POISSON André	Maire de Fréville-du-Gâtinais
Monsieur FÉVRIER Albert	Maire de Ladon ou Monsieur CHESNOY Christian, Conseiller municipal

**III. Représentants des propriétaires****Pour la commune de Mézières-en-Gâtinais :**

Monsieur PICARD Jean-Pierre	Titulaire
Monsieur LUTTON Fabrice	Titulaire
Monsieur METIER Anthony	Suppléant

**Pour la commune de Fréville-du-Gâtinais :**

Monsieur CHENAULT Yohann	Titulaire
Monsieur THOMAS Julien	Titulaire
Monsieur PELLETIER Laurent	Suppléant

**Pour la commune de Ladon :**

Monsieur DELAVEAU Dominique	Titulaire
Monsieur BARNAULT Laurent	Titulaire
Monsieur THOREAU Franck	Suppléant

**IV. Représentants des exploitants****Pour la commune de Mézières-en-Gâtinais :**

Madame PERON Clarisse	Titulaire
Monsieur LEGUEULLE Jérôme	Titulaire
Monsieur SERREAU Geoffroy	Suppléante

**Pour la commune de Fréville-du-Gâtinais :**

Monsieur PICARD Sébastien	Titulaire
Monsieur FOUASSIER Hervé	Titulaire
Monsieur NICOLLE Baptiste	Suppléant

**Pour la commune de Ladon :**

Monsieur PICARD Cédric	Titulaire
Monsieur MIRLOU Cyrille	Titulaire
Monsieur CHAILLY Sébastien	Suppléant

**V. Personnes qualifiées en matière de Faune, de Flore, de protection de la nature et des paysages**

Monsieur VERSEIL Antoine	Titulaire
Madame ROBERT Sophie	Titulaire
Monsieur TEIXEIRA Mathieu	Titulaire
Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre	Suppléant
Monsieur ESNAULT Francis	Suppléant
Monsieur BARON Sébastien	Suppléant

**VI. Représentants Monsieur le Président du Conseil Départemental :**

Monsieur JOBET Yohan, Conseiller départemental	Titulaire
Madame BEAUDOIN Marie-Laure, Conseillère départementale	Suppléante

**VII. Fonctionnaires du Département :**

Madame DENIS Armelle	Titulaire
Madame QUENARD Laurence	Titulaire
Madame MILANO Nathalie	Suppléante
Monsieur VEDERE Vincent	Suppléant

**VIII. Délégué du Directeur Départemental des Finances :**

Monsieur VIZIER Mickaël

**Article 2** – La CIAF de Mézières-en-Gâtinais, Fréville-du-Gâtinais, Ladon et extension a son siège en mairie de Mézières-en-Gâtinais.

**Article 3** – Le secrétariat de la Commission est assuré par un agent des services du Conseil Départemental.

**Article 4** – Le présent arrêté sera affiché pendant quinze jours au moins en mairie des communes de Mézières-en-Gâtinais, Fréville-du-Gâtinais et Ladon. Il sera également publié sur le site internet du Département du Loiret, à l'adresse suivante : [www.loiret.fr/arretes-administratifs](http://www.loiret.fr/arretes-administratifs)

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux, le Président de la CIAF, les maires des communes de Mézières-en-Gâtinais, Fréville-du-Gâtinais et Ladon, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS LE

22 OCT. 2024

Le Président du Conseil Départemental  
Marc GAUDET

**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*